

Avec la Maison de l'Habitat
du Jovinién mon logement
évolue avec moi



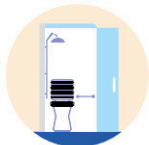
MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pourquoi adapter mon logement ?

La perte d'autonomie et de mobilité, qu'elle soit liée à l'âge ou à une situation de handicap, nécessite d'adapter votre logement pour rester chez vous en toute sécurité plus longtemps. Vous pouvez aussi réaliser des travaux en anticipation d'une future perte d'autonomie.

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX



→ Douche de plain-pied



→ Monte-escalier électrique



→ Volets roulants électriques

Bon à savoir !

Ma PrimeAdapt' est cumulable avec les aides locales du Joviniens et les aides à la rénovation énergétique (isolation, chauffage etc.)

Quelle aide ?

MaPrimeAdapt' donne droit à une subvention de

50 ou 70 %

du montant des travaux

(dans la limite d'un plafond selon la réglementation en vigueur).

Pour qui ?

- Personne en **situation de handicap**
- Personne âgée de **70 ans ou plus**
- Personne de **60 à 69 ans sous condition de GIR** (GIR 1 à 6)
- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Résidant en France (métropole et Outre-Mer)
- Étant propriétaire de son logement ou locataire dans le parc privé

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la possibilité d'une prise en charge par la Communauté de Communes du Joviniens, incluant une visite du domicile. Ce professionnel sera votre contact privilégié tout au long de votre projet.

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller de la Maison de l'Habitat pour préciser mon projet.

Mon conseiller me met en relation avec un AMO habilité en autonomie, pouvant être prise en charge par la Communauté de Communes du Jovinienn.

2

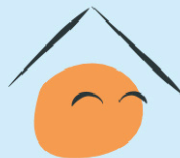


3

Je dépose ma demande de subvention en format papier ou en ligne.

4

Je fais réaliser des travaux par un artisan.



5

Je reçois le versement de ma subvention.



LA MAISON
DE L'HABITAT
du Jovinien

Service public
gratuit, neutre
et indépendant

Vous souhaitez rénover votre logement ?

Ne perdez plus votre énergie

**Faites appel à un conseiller à la
Maison de l'Habitat du Jovinien**

03 86 92 48 30

**2, Quai du 1er Dragons
89300 JOIGNY**

maisondelhabitat@ccjovinien.fr



Accueil au public

Lundi : 14h - 17h / Mardi : 14h - 18h

Mercredi : 9h - 12h / Jeudi : Fermé / Vendredi : 14h - 17h